

## SÉANCE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de M. Jean Pierre DUEZ, Maire.

Présents : M. DUEZ – Mmes BRUNETEAU – COIGNARD – GUERIBOUT – MOUCHAGUES-MM. ANNÉREAU – ARGOUET – CHANTÉREAU – FARGEAT – GUIMBERTEAU – HERAUD – LASSERRE – LIBERGE – METZ - VILLENEUVE.

Pouvoirs :

Absente :

Secrétaire de séance : Mme COIGNARD Marie Eve

### ● Désignation des représentants aux différents Syndicats et Commissions.

#### ★ COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Direction Générale des Finances Publiques demandant le renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2020.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Elle doit être composée de :

- le maire ou un adjoint délégué, président de la commission ;

- 6 commissaires titulaires

- 6 commissaires suppléants } désignés en nombre double

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soumet les personnes suivantes :

➤ Titulaires :

M. DUEZ Jean Pierre.

MM. ANNÉREAU Lionel – HERAUD Jérôme – VILLENEUVE Bernard – ARGOUET Julien – CHANTÉREAU Michel – FARGEAT Christophe – GUIMBERTEAU Gérard – CHENIER James – FARGES Alain – TANET Jean Pierre.

Hors commune : MM. MOULIS Luc (Cars) – DARTIER Jean Pierre (Mazion)

➤ Suppléants :

Mmes GUERIBOUT Micheline - GUIMBERTEAU Fabienne

MM LASSERRE Sébastien – LIBERGE Alain – METZ Hubert – BOUSSIRON Gilles – CAMEDESCASSE Dominique - CRUZ Francisco - GUILLET Jean Marie – PASTUREAU Jean Bernard.

Hors commune : Mme GRELIER Florence (Saint Ciers de Canesse) – M. PLANTEUR Bernard (Jonzac).

#### ★ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que doivent être désignés 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

➤ Titulaires :

M. VILLENEUVE - M HERAUD

➤ Suppléant :

M. CHANTÉREAU Michel

#### ★ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES de BLAYE

Monsieur le Maire rappelle que doivent être désignés 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

➤ Titulaires :

Mmes COIGNARD Marie-Eve – Mouchagues Marie-Christine

➤ Suppléant :

M. ARGOUET Julien.

Les membres sont désignés au sein des membres de la Communauté de Communes de Blaye ; sont proposés M. DUEZ et M. ANNEREAU.

- **Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental.**

★ Travaux d'Équipement : F.D.A.E.C.

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que compte tenu de la crise sanitaire, la traditionnelle réunion cantonale d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, n'a pu se tenir.

Monsieur Xavier LORIAUD et Madame Valérie DUCOUT, Conseillers Départementaux, ont proposé de répartir l'enveloppe cantonale selon les mêmes modalités qu'en 2019.

Pour la commune de Saint Paul, cette a permis d'envisager l'attribution d'une somme de 15 247 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- \* **DE RÉALISER** en 2020 des aménagements de voirie et des travaux sur les bâtiments.

- \* **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 15 247 € au titre du FDAEC.

★ Travaux de voirie communale : F.D.A.V.C.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la politique menée en matière de sécurité et notamment les travaux de Voirie prévus pour 2020.

Il les informe d'une subvention allouée par le Conseil Départemental et des pièces à fournir pour constituer le dossier de demande d'Aide.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- \* **DE RÉALISER**, en 2020, des travaux de gros entretien et de reprofilage de certaines voiries communales.

- \* **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAVC.

- **Signature d'une Convention constitutive d'un Groupement de commandes pour l'achat de masques dans le cadre de la lutte contre la maladie à Coronavirus 19 avec la CCB.**

Monsieur le Maire rappelle la pandémie qui a frappé notre pays en mars et qu'en plus de la distanciation sociale le port du masque était la plus sûre mesure de protection des individus face au virus. Afin de protéger la population ainsi que les agents de la collectivité, la Commune a profité d'un groupement de commande pour l'achat de masques, conjointement avec la CCB.

En effet il était intéressant de mutualiser les achats pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service public.

La commune de Saint Paul a reçu deux masques réutilisables par habitant (calcul sur la population totale + marge de 10%), pour un montant total à reverser à la CCB de 1 042,12€ ;

A cela s'ajoutent 1000 masques jetables à rembourser sur la base d'un prix unitaire de 0,633 € TTC soit un total de 633,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un Groupement de commandes pour l'achat de masques dans le cadre de la lutte contre la maladie à Coronavirus 19 avec la CCB.

- **Création de postes au tableau des effectifs.**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Vu la proposition du Centre de Gestion en termes d'avancement de grade pour 2020 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire qui se réunit le 24 juin 2020 ;

## **DÉCIDE**

- la création au tableau des effectifs de la commune de deux postes :
  - x « **Adjoint Technique Principal 1ère classe** » à temps non complet (30,2h hebdo);
  - x « **Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle 1ère classe** » à temps non complet (29,3h hebdo);

les agents seront rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- lesdits postes sont créés à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2020**
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

- **Autorisation au Comptable Public de poursuites pour Saisie Administrative à Tiers détenteur.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la **Saisie Administrative à Tiers Détenteur (SATD)**.

La SATD se substitue à l'ensemble des saisies simplifiées utilisées par les comptables publics qui se voient ainsi supprimées.

Ces différents actes de saisie notifiés antérieurement au 1er janvier 2019 restent valides et continuent de produire leurs effets conformément à leurs régimes juridiques respectifs.

La SATD ne remet pas en cause les seuils de sélectivité par nature de créances définis par la DGFIP en matière de recouvrement. Toutefois, les textes législatifs réglementaires ne faisant plus référence à aucun seuil, il convient de reprendre au bénéfice du comptable **une délibération d'autorisation permanente des poursuites** comme suit:

**Article 1 :** "il est délivré au comptable public de la trésorerie de Blaye une **autorisation générale et permanente de poursuites**, conformément à l'article R1617-24 du CGCT. Cette autorisation couvre la Saisie Administrative à Tiers Détenteur (SATD) telle que définie par l'article L.262 du livre des procédures fiscales et l'ensemble des procédures de recouvrement forcé autorisées.

**Article 2 :** "la saisie administrative à tiers détenteur (SATD) sera mise en œuvre par le comptable public de Blaye dans le respect des seuils suivants :

- SATD employeur, CAF (et autres tiers détenteurs) : **à partir de 30 €**
- SATD Organisme bancaire : **à partir de 130 €**

**Article 3 :** Les autres procédures de recouvrement forcé seront mises en œuvre par le comptable public de Blaye dans le respect des seuils suivants :

- Déclenchement de la saisie-vente : **à partir de 200 euros**

- Ouverture forcée des portes : **à partir de 750 euros**
- Ventes mobilières: **à partir de 750 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE l'autorisation générale et permanente de poursuites au profit du Comptable Public de Blaye.

- **Demande de Subvention au titre du FEMREB.**

Monsieur le Maire explique avoir sollicité la SPIE pour le dépannage d'une lampe dans le bourg. Cette lampe, trop vétuste, ne peut être dépannée en l'état.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la SPIE en date du 12 juin 2020 pour :

- ✓ La dépose d'une lanterne sur console et la fourniture, la pose et le raccordement d'une lanterne à décharge.  
Ce devis s'élève à 772,14 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** ce devis
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Blayais pour obtenir une subvention de 35 % dans le cadre du FEMREB (Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Électriques en Blayais).

Le plan de financement sera donc le suivant :

Subvention FEMREB (35%)	<b>270,25 €</b>
Part restant à la charge de la commune	<b>501,89 €</b>

- **Modification des horaires de l'école.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil d'École qui s'est tenu mardi 16 juin 2020.

Plusieurs points ont été abordés, notamment :

- \* les effectifs attendus à la rentrée 2020
- \* la structure de rentrée
- \* l'aménagement, l'organisation jusqu'à la fin de l'année
- \* les parcours des élèves
- \* la modification des Plans d'Organisation des Temps Scolaires

Monsieur le Maire présente la proposition de nouveaux horaires pour la rentrée 2020-2021 : 8H30/12H00 et 13H30/16H00 sur semaine de 4 jours.

Les enseignants expliquent l'avantage de ces nouveaux horaires : les enfants sont plus attentifs le matin.

M le Maire s'inquiète des 2h30 de garderie après la classe, surtout lorsqu'il ne fera pas beau.

M GRILLET remercie Mme MILEKIC pour son travail de dépouillement suite à l'enquête, après Noël, auprès des parents pour la modification des POTS.

Les résultats ont été les suivants :  $\frac{1}{4}$  des parents s'est montré hostile aux changements, les  $\frac{3}{4}$  sont soit favorables soit sans opinion.

Vote à main levée (parents d'élèves, mairie, enseignants titulaires) : 6 oui, 2 non, 1 abstention (Mairie).

La décision du Conseil d'école a été transmise à la Mairie pour validation au Conseil Municipal du mardi 23 juin 2020. Le choix porte donc sur le transfert de 30 minutes de l'après-midi sur le matin. La durée de l'interclasse sera réévaluée par la Mairie en fonction du service de restauration le midi.

A noter qu'une pause méridienne de 2H au lieu de 1H30 permettrait l'organisation des APC au lieu de les faire le soir, permettrait également de ne pas modifier les horaires de sortie de classe des élèves pour les parents, et de rester sur une durée identique de 2h de garderie maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le transfert des 30 minutes pédagogiques sur le matin ;
- **SE PRONONCE** sur l'allongement de la pause méridienne : 12h – 14h.

## Questions diverses

### Présentation du fonctionnement du Conseil Municipal:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un guide édité par l'Association des Maires de Gironde présentant le fonctionnement d'un Conseil Municipal et d'un Conseil Communautaire. Le document sera transmis par mail à chacun des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire en explique les grandes lignes.

Une brochure « Votre Commune – Comprendre son rôle et son fonctionnement » est également distribuée.

### Présentation du Budget Primitif pour 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2020, tel qu'il a été voté par délibération n° 2020-03-04 en date du 10 mars 2020 par le précédent Conseil Municipal.

Un document support est remis à chacun des membres présents, il se compose de :

- \* Présentation générale du Budget - vue d'ensemble ;
- \* Présentation générale du Budget – section de fonctionnement ;
- \* Présentation générale du Budget – section d'investissement ;
- \* Vote du Budget – section de fonctionnement – détail des dépenses ;
- \* Vote du Budget – section de fonctionnement – détail des recettes ;
- \* Tableau section d'investissement – détail des dépenses et recettes ;
- \* Tableau présentant l'évolution des lignes financières ( Fiches A2F Ministère des Finances)

### Programme de Travaux à réaliser sur 2020-2026 et Projets

#### **Travaux engagés par l'ancienne municipalité :**

- \* Reprise et Peinture du mur mitoyen entre l'école maternelle et chez Mme et M. Boussiron
- \* Aménagement du parc derrière la nouvelle mairie :
  - Plantation d'une haie dans le parc de la Mairie pour masquer la propriété voisine
  - Qualification en espace public ?
  - Aménagement de toilettes publiques extérieures ?
- \* Peinture du mur au fond de la scène dans la Salle polyvalente
- \* Réfection de la porte et des boiseries de l'ancienne Mairie

#### **Travaux de mise en sécurité :**

- \* Travaux sur le mur d'enceinte de l'école maternelle, du logement de l'enseignante et de la garderie

#### **Travaux et aménagements de la nouvelle mandature:**

- \* Nettoyage de la parcelle derrière le court de tennis (broyage, etc...)
- \* Aménagement de cette zone : terrain de pétanque, jardins partagés, piste de vélo-cross...
- \* Développement de la communication, de la vie associative, du mieux vivre ensemble
- \* Gestion des déchets : Zéro plastique à usage unique – Zéro Waste ; comment s'organiser pour sensibiliser la population ? Quel programme ?
- \* Adressage & re-numérotation des habitations (programme sur deux ans)
- \* Cimetière : envisager son enherbement et un programme de reprise des tombes à l'abandon (programme sur deux ans)

Tous ces projets doivent être réfléchis, affinés , organisés dans le temps et chiffrés.

Ces réflexions doivent-elles être conduites en interne, faire l'objet d'une communication voire d'une concertation avec les Saint Paulais ?

D'autres idées ou perspectives pour le bien de la commune ?

### Création de Commissions ou Groupes de Travail

Après avoir expliqué la différence entre les deux notions, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur des sujets qui les intéressent dans les domaines suivants, le but est d'être opérationnel dans l'automne 2020.

- \* Travaux
- \* Animation – Vie associative
- \* Politique de Gestion des déchets

### Logo de la Commune et Site Internet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement des élus est l'occasion de « moderniser » les outils existants ; c'est pourquoi le site Internet de la commune sera « relooké » à partir de la rentrée pour une lecture et une information plus agréables et dynamiques.

De plus, la création d'un nouveau logo a été sollicitée auprès du prestataire en Communication.

### Équipement Scolaire

Monsieur le Maire rappelle la sollicitation de la part du Directeur de l'école en janvier pour l'équipement en Tableau Numérique. Cette question a été soumise à nouveau lors du Conseil d'école du 16 juin.

Un devis fourni par le Directeur à la demande de Monsieur le Maire permettra de solliciter une subvention auprès de l'Éducation Nationale.

### Services périscolaires à la rentrée de 2020-2021

Monsieur le Maire informe que la commune s'est dotée d'un logiciel de facturation pour les services périscolaires. Cet outil permettra de ne plus vendre de tickets aux parents qui recevront une facture pour services utilisés en fin de mois. Le paiement se fera directement sur Internet ou auprès de structures agréées. Le prélèvement automatique sera également proposé.

Le Conseil municipal signale que des parents souhaiteraient une facturation à la demi-heure de garderie au lieu d'une heure à ce jour.

Après discussion, Monsieur le Maire acte sur une facturation à la demi-heure de garderie à partir de septembre 2020.

Les tickets détenus par les parents pourront être utilisés jusqu'à épuisement. Après liquidation, les repas et demi-heures de garderie seront facturés, mensuellement.

La séance de Conseil Municipal a été levée à 21h30.

La prochaine séance se tiendra le **mardi 21 juillet 2020 à 19h** à la **salle polyvalente**.